

Compte rendu Plénière janvier 2012

Membres du bureau présents : Jean-Marc, Gilles, Chacal, Jacky

Nombre de participants : 17 motards (es)

Heure de début : 20h45

Ordre du jour:

1. **Décret du 3/01/12, éléments rétro réfléchissants**
2. **Rencontre mairie Kremlin Bicêtre**
3. **Volontaire infrastructure Paris XIIème**
4. **Chasuble service d'ordre**
5. **Apéro Bastille**

Décret du 3/01/12

(JORF n° 0003 du 4/1/12 page 117 texte n° 3 décret n° 2012-3 du 3/1/12)

Le décret a bien été signé et entre en vigueur pour toutes les mesures qu'il concerne le 1/01/2012 (avertisseurs radar, bande arrêt d'urgence, téléphone portable) en revanche concernant les éléments rétro réfléchissant que doivent porter les 2 RM le décret est applicable qu'à partir du 1/01/2013.

Ce que dit le décret concernant l'élément rétro réfléchissant :

L'obligation faite aux conducteurs de véhicules à deux ou trois roues motorisés (et à leur passager) dont la cylindrée est supérieure à 125 cm³ ou la puissance supérieure à 15 kW/h de porter un équipement rétro-réfléchissant n'est applicable qu'à compter du 1er janvier 2013.

Quelle obligation

Porter un vêtement muni d'un équipement rétro-réfléchissant, correspondant soit aux normes françaises ou à d'autres normes garantissant un niveau de sécurité équivalent. Cet équipement, en une seule ou plusieurs parties, doit être d'une surface totale au moins égale à 150 cm². Si cet équipement n'est pas dès l'origine intégré au vêtement, il lui est superposé par tout moyen. L'équipement doit être porté sur le haut du corps, à l'exception du casque, à partir de la ceinture à la ligne des épaules, de manière à être visible des autres usagers de la route. »



Quelles sanctions?

Décret 2012-3: «Le fait pour tout conducteur ou passager d'une motocyclette ou tricycle visé au premier alinéa de contrevenir (à cette obligation) est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe (68 €). Cette contravention, lorsqu'elle est commise par le conducteur, donne lieu de plein droit à la réduction de deux points du permis de conduire.»

La FFMC est toujours contre cette mesure et a publié un communiqué de presse (voir sur le site) les motards doivent se tenir prêts, des actions seront certainement décidées

Une fois de plus nous sommes les seuls à réagir, même L'UUR qui regroupe (40 m conso, Andevi, Aco, Call, Afdm, Afftac, Codever, Cdca, Dca, Ffm, Ffmc, Ff 4x4, H m s, Ldc, Sma, Unac) n'a pas bougé.

Questions / réponses de la salle sur l'organisation des manifs, la réglementation européenne des 100 ch, le contrôle technique etc, les explications apportées par Jean Marc ont déjà été données dans les plénières antérieures voir CR.

Rencontre Mairie Kremlin Bicêtre

Recouvrement A 6b

Petit historique pour les militants qui ne sont pas informés (voir CR plénière 3/11/2011) un RDV a été obtenu où il nous a été demandé de faire des propositions pour améliorer la sécurité, ces propositions vont être envoyées aux autorités dans les jours qui viennent.

Volontaires Infrastructures XII ème

Après nos contacts avec la mairie, nous avons besoin de volontaires pour mettre en place avec les riverains des promenades exploratoires afin de déterminer avec eux des endroits pour aménager le stationnement des 2 RM, pour les volontaires envoyer un mail à Jean Marc (jmbelotti@matomag.com).

Une plaquette d'information sera fournie aux volontaires sur les caractéristiques du stationnement des 2 RM afin que tout le monde ait les mêmes infos.

Chasuble du Service d'Ordre Ffmc Idf

Retour sur le débat de la plénière du 1/12/11 concernant une chasuble à partir d'un gilet jaune avec un tissu à damiers rapporté. Ce gilet a été l'occasion d'un débat animé lors de la dernière réunion de bureau et est loin de faire l'unanimité.

Il nous faut donc trouver un vêtement qui soit assez visible et qui fasse l'unanimité, cela pourrait partir de la chasuble noir de la Ffmc avec des flocages plus visibles, le drapeau est aussi un accessoire qui nous rend assez visible petite difficulté de fixation sur certaines motos.



Apéro Motard Bastille

RDV pour ce vendredi quai de la Râpée notre emplacement habituel étant occupé depuis un petit moment par des forains.

4 motards dont Marco en porte parole (qui a un petit chien) ont fait le déplacement à la réunion pour se plaindre de la façon dont on leur parle à la Bastille et qu'ils ne veulent plus faire la ballade. Jean-Marc leur a expliqué que nous faisons le maximum pour éviter les nuisances sonores et les mauvais comportements, que nous avons beaucoup investi en matériel et en temps pour que ce rendez vous soit un moment d'échange, de convivialité et donne une autre image des motards. Il leur a également dit que sans cautionner le fait qu'on leur a mal parlé, il faut comprendre les copains qui gèrent le rassemblement sur place qui peuvent parfois être excédés de certains comportements de nature à mettre l'Apéromotard en péril.

La balade étant venue après, nous souhaitons avoir lors de cette sortie, pas seulement l'occasion de visiter Paris et ses environs, mais également une action militante comme prendre le périph et démontrer comme il serait absurde si les motos prenaient la place d'une voiture, comme du tractage à la sortie de manifestation parisienne etc.

La bastille, à ce jour, est redevenue un endroit sympa où les motards aiment se retrouver et doit le rester.

A priori, le malentendu est désamorcé et le message est passé puisque les mêmes motards sont venus le lendemain à la Bastille et l'un d'eux a pris son adhésion sur place. Les 3 autres ont promis de la prendre également mais un peu plus tard faute de moyens...

Fin de la plénière 22h45

Galette pour une Bonne Année à tous